

Extrait du procès-verbal

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 6 avril 2022, à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoît et les membres du conseil suivants :

Les conseillères Marie-José Auclair, Carole Lebel et Lynda Graham et le conseiller Marc-André Blain.

Étaient également présents le directeur général Pascal Smith, le directeur général adjoint / greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin, la trésorière Suzanne Lessard, le directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire Claude Théberge, le directeur des travaux publics et des immobilisations Titouan Valentin Perriollat, la directrice des loisirs, de la vie communautaire et de la culture Élisabeth Deit et la conseillère aux communications Isabelle Capmas.

Étaient absents la conseillère Thérèse Leclerc et le conseiller Alan Pavilanis.

2022-04-134

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 116-3-2021 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 116-1 TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'Y AJOUTER L'ARTICLE 2.11 »

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de lotissement numéro 116-1 est entré en vigueur en 2009;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 19 janvier 2022, sous la résolution numéro 2022-01-004;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2022, et ce, conformément à la résolution numéro 2022-01-005;

CONSIDÉRANT QUE le greffier mentionne que ce règlement a pour objet d'insérer une disposition relative à la superficie minimale d'un terrain visé par le paragraphe 10) de l'article 53 du chapitre 7 du *Règlement sur les permis et certificats numéro 251* en matière de condition d'émission d'un permis de construction pour les terrains localisés à l'intérieur des périmètres délimités aux annexes 1 et 2 du *Règlement sur les permis et certificats numéro 251*;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme numéro 114-1* de la Ville de Sutton;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte des dispositions à approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation écrite portant sur les objets du règlement et les conséquences de son adoption a eu lieu du 15 au 30 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'une demande de tenue de registre aura lieu au cours du mois d'avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le greffier mentionne que des modifications ont été apportées au texte afin de le clarifier et de le simplifier en séparant l'article 2.11 sous forme de points;

Sur la proposition de Lynda Graham
Appuyé par Marie-José Auclair



Extrait du procès-verbal

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 6 avril 2022, à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoît et les membres du conseil suivants :

Les conseillères Marie-José Auclair, Carole Lebel et Lynda Graham et le conseiller Marc-André Blain.

Étaient également présents le directeur général Pascal Smith, le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin, la trésorière Suzanne Lessard, le directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire Claude Théberge, le directeur des travaux publics et des immobilisations Titouan Valentin Perriollat, la directrice des loisirs, de la vie communautaire et de la culture Élisabeth Deit et la conseillère aux communications Isabelle Capmas.

Étaient absents la conseillère Thérèse Leclerc et le conseiller Alan Pavilanis.

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le second projet du Règlement numéro 116-3-2021 intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 116-1 tel qu'amendé, afin d'y ajouter l'article 2.11 ».

Adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme
Donné à Sutton, Québec
Ce 8^{ième} jour du mois d'avril 2022

Jonathan Fortin, LL.B.
Directeur général adjoint |
Greffier et directeur des affaires juridiques